



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 1 du mois de Janvier 2013**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**Projet Régional de Santé (PRS) pour la région Picardie**



## **PREFECTURE**

### **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE**

#### *Direction de la politique régionale de santé*

ARRETE n° DPRS 12-036 du 28 décembre 2012 portant adoption du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 2
ARRETE n° DPRS 12-027 du 28 décembre 2012 relatif à l'avenant n°1 au Plan Stratégique Régional de Santé du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 3
ARRETE n° DPRS 12-028 du 28 décembre 2012 relatif au Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 4
ARRETE n° DPRS 12-029 du 28 décembre 2012 relatif au Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 5
ARRETE n° DPRS 12-030 du 28 décembre 2012 relatif au Schéma Régional de Prévention du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 6
ARRETE n° DPRS 12-031 du 28 décembre 2012 relatif au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 7
ARRETE n° DPRS 12-032 du 28 décembre 2012 relatif au Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2016	Page 8
ARRETE n° DPRS 12-033 du 28 décembre 2012 relatif au Programme Régional de Télémédecine du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 9
ARRETE n° DPRS 12-034 du 28 décembre 2012 relatif au document de politique transversale sur les addictions du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 10
ARRETE n° DPRS 12-035 du 28 décembre 2012 relatif au document de politique transversale de télésanté du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017	Page 11

## PREFECTURE

### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

*Direction de la politique régionale de santé*

ARRETE n° DPRS 12-036 du 28 décembre 2012  
portant adoption du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

#### ARRETE

Article 1 :

Le Projet Régional de Santé de Picardie est arrêté pour une période de 5 ans.

Il est composé :

1° Du Plan Stratégique Régional de Santé de la région Picardie (adopté initialement par arrêté n°2011-031 SD-SRS du 23 décembre 2011) ;

2° Des schémas régionaux de mise en œuvre du Plan Stratégique Régional de Santé :

- a) Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ;
- b) Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) ;
- c) Le Schéma Régional de Prévention (SRP) ;

3° Des programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas :

- a) Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) ;
- b) Le Programme Régional de Télémédecine (PRT) ;
- c) Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ;

4° Des documents de politique transversale :

- a) Le document de politique transversale sur les addictions ;
- b) Le document de politique transversale télésanté ;

Le Programme Pluriannuel Régional de Gestion du Risque 2010-2013 de la région Picardie adopté par arrêté n° DPRS 2011-027 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011 est intégré au Projet Régional de Santé de Picardie.

Article 2 :

Le Projet Régional de Santé peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Projet Régional de Santé peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie:

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80 000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

- b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;
- c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de la Santé :
- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité Administrative, 02 016 LAON ;
  - à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
  - à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

Les Directeurs membres du Comité Exécutif de l'Agence Régionale de Santé de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-027 du 28 décembre 2012 relatif à l'avenant n°1  
au Plan Stratégique Régional de Santé du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

L'avenant n°1 au Plan Stratégique Régional de Santé du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté.

L'avenant n°1 porte sur :

- l'actualisation du chapitre IV relatif à la « mise en œuvre, suivi et évaluation du PRS » ;
- le remplacement des termes « schéma télésanté » par les termes « document de politique transversale de télésanté » ;
- le remplacement des termes « schéma addictions » par les termes « document de politique transversale d'addictions ».

Article 2 :

L'avenant n°1 au Plan Stratégique Régional de Santé du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80 000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans Les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 3 :

Les Directeurs membres du Comité exécutif l'Agence Régionale de Santé de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-028 du 28 décembre 2012 relatif au Schéma Régional d'Organisation  
des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté pour une période de 5 ans.

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins comporte :

- 1° Une partie relative à l'offre de soins définie à l'article L. 1434-9. Cette partie est opposable aux établissements de santé, aux autres titulaires d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds, ainsi qu'aux établissements et services qui sollicitent de telles autorisations ;
- 2° Une partie relative à l'offre sanitaire des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé, des centres de santé, des pôles de santé, des laboratoires de biologie médicale et des réseaux de santé.

Article 2 :

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire, 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice Générale Adjointe, le Directeur de l'Hospitalisation sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-029 du 28 décembre 2012 relatif au Schéma Régional d'Organisation  
Médico-Sociale du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté pour une période de 5 ans.

Article 2 :

Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice Générale Adjointe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-030 du 28 décembre 2012  
relatif au Schéma Régional de Prévention du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le Schéma Régional de Prévention du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté pour une période de 5 ans.

Article 2 :

Le Schéma Régional de Prévention peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Schéma Régional de Prévention du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice de la Santé Publique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ



ARRETE n° DPRS 12-031 du 28 décembre 2012 relatif  
au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies  
du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté pour une période de 5 ans.

Article 2 :

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'agence régionale de santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice de la Santé Publique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-032 du 28 décembre 2012  
relatif au Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps  
et de la perte d'autonomie du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2016 est arrêté.

Article 2 :

Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice Générale Adjointe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-033 du 28 décembre 2012 relatif au Programme Régional de Télémedecine du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le Programme Régional de Télémedecine du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté.

Article 2 :

Le Programme Régional de Télémedecine peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le Programme Régional de Télémedecine du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice Générale Adjointe et le Directeur de l'Hospitalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12-034 du 28 décembre 2012  
relatif au document de politique transversale sur les addictions  
du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le document de politique transversale sur les addictions du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté.

Article 2 :

Le document de politique transversale sur les addictions peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le document de politique transversale sur les addictions du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice Générale adjointe, le Directeur de l'Hospitalisation et la Directrice de la Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

ARRETE n° DPRS 12 – 035 du 28 décembre 2012  
relatif au document de politique transversale de télésanté  
du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 :

Le document de politique transversale de télésanté du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté.

Article 2 :

Le document de politique transversale de télésanté peut être révisé à tout moment en suivant la même procédure.

Article 3 :

Le document de politique transversale de télésanté du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

a) dans chaque préfecture de la Picardie :

- à la Préfecture de la région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
- à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02 000 LAON ;

b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80 000 AMIENS ;

c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :

- à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02 016 LAON ;
- à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60 000 BEAUVAIS ;
- à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80 000 AMIENS ;

Article 4 :

La Directrice Générale Adjointe et le Directeur de l'Hospitalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2012.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,  
Signé : Christian DUBOSQ

